



## Mon mari veut le lettre à la porte

-----  
Par Allusyah

Bonjour,

Je suis séparée d'avec mon mari depuis le 5 juin 2024, à son initiative.. Cependant nous vivions encore ensemble. J'ai repris contact avec le père de ma fille que je n'avais plus vu depuis 13 ans, et nous avons entamé une nouvelle relation. J'ai passé du temps chez lui pendant la période estivale, puis je suis revenue au domicile conjugal ensuite, et je suis retourner chez le père de ma fille depuis fin octobre jusqu'à aujourd'hui, pour les fêtes de fins d'année. Je souhaiterai pouvoir revenir au domicile conjugal pendant un petit moment, pour voir mes chiens, et car j'ai pratiquement toutes mes affaires là-bas. Mais mon mari m'interdit de venir, et me suggère même de partir rapidement, si, je cite " Tu veux que ça ce passe bien.". Je tiens à repréciser qu'il n'y a pas de procédure de divorce en cours à ma connaissance. A-t-il le droit de me refuser l'accès au logement ainsi que le droit d'habiter au domicile conjugal ? Et peut il m'obliger à déménager rapidement, alors que je ne dispose pas de véhicule ni de beaucoup de moyens financiers? Et aussi peut-il m'interdire de voir mes chiens ?

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est le domicile conjugal, votre mari ne peut pas vous interdire d'y revenir, ni d'utiliser vos affaires, ni de voir vos chiens.

Il n'a pas besoin de savoir où vous étiez durant vos vacances.

S'il vous menace ou devient violent, vous pourrez porter plainte. Mais méfiez vous que votre attitude ambiguë ne passe pas finalement pour de la provocation.

Il va falloir clarifier tôt ou tard.

-----  
Par Allusyah

La situation n'est pas ambiguë. Mon mari sait très bien que j'ai une nouvelle relation avec le père de ma fille, et il a lui aussi plus ou moins une relation, je suis au courant depuis peu qu'une femme habite chez moi.

-----  
Par yapasdequoi

Tant que vous êtes mariés, il faut respecter le code civil. Après vous vivez comme vous voulez.

Le logement est-il propriété de vous deux ? ou vous êtes locataires ?